

C.R.I.C. N° 121 (2015-2016)
3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 14 mars 2016

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>La coordination des compétences dévolues à la Région wallonne en matière de politique criminelle et de sécurité</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Salvi, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Lecomte.....	1
<i>Les relations internationales de la Wallonie</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Salvi.....	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 et 2) ;</i>	
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), déposée par Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moinnet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1)</i>	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale.....	3
<i>27e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule Ier (Doc. 413 (2015-2016) N° 1).....</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Gahouchi.....	3
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet.....	3
<i>27e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule Ier (Doc. 413 (2015-2016) N° 1) (Suite)</i>	4

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, et de Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon 4

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Lecomte, Salvi, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon 6

Confiance au président et au rapporteur..... 10

Interpellations et questions orales..... 10

Question orale de Mme Potigny à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le programme « Min Ajliki » »

Intervenants : M. le Président, Mme Potigny, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 10

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les deux politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 11

Question orale de Mme Lecomte à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan PLUIES » ;

Question orale de M. Lecerf à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les constructions sur pilotis en zone inondable »

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte, M. Lecerf, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 13

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel à projets du Fonds social européen « Égalité des femmes et des hommes » »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 15

Organisation des travaux (Suite)..... 16

Interpellations et questions orales retirées..... 16

Liste des intervenants..... 18

Abréviations courantes..... 19

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 12 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Merci à tous pour votre présence. Je vous propose d'entamer nos travaux.

Je ne pourrai donner la parole à Mmes Hubert et Regnier de la Cour des comptes – merci aussi pour votre présence – que lorsque notre commission aura terminé son exposé.

Je vous donnerai le signal quand on pourra passer à vous et dès que ce sera le cas, vous aurez la priorité, cela va de soi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

La coordination des compétences dévolues à la Région wallonne en matière de politique criminelle et de sécurité

M. le Président. - J'ai deux demandes de fixation. Une demande concernant l'audition de M. Koekelberg qui émanait d'un courrier que j'aurais dû recevoir, mais qui manifestement m'a échappé. Je vous propose donc de la fixer à une prochaine commission. Ce sera après les vacances de Pâques. Je vous proposerais de faire l'audition la première semaine après les vacances de Pâques, c'est-à-dire le 11 avril.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, juste pour recontextualiser, cette audition. Est-elle liée à une thématique en particulier, pour laquelle on devrait débattre ici, un décret ou l'autre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Oui, dans le cadre de la Sixième réforme de l'État, les Régions ont hérité de compétences accrues en matière de sécurité. On est associés à la confection du Plan national de sécurité et l'on a, pour ce faire, un agent de liaison qui est la personne qui s'assure que les priorités wallonnes se retrouvent bien dans ce plan national, il s'agit de M. Koekelberg bien connu par ailleurs. Je trouvais que c'était intéressant, comme c'est un des points qui relève des compétences de cette commission, mais dont on ne parle pas souvent, qu'il vienne vous exposer les priorités en matière de sécurité qui sont celles de la Région et dont on a fait des priorités dans le cadre du Plan national de sécurité. Et comme ce plan va être bientôt adopté, c'était plus intéressant de le faire avant qu'il ne soit adopté qu'après, bien entendu. Ce qui laisse l'occasion aux parlementaires de souhaiter certaines inflexions, éventuellement.

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Effectivement, j'avais la même requête pour savoir sur quoi portaient ces auditions.

Les relations internationales de la Wallonie

M. le Président. - J'ai reçu une seconde demande qui émane des consuls honoraires de Wallonie qui souhaitent une audition au sein de notre commission parlementaire. C'est peut-être un peu moins urgent.

J'ai eu un entretien téléphonique avec un membre de la délégation pour faire le tour de leur volonté. On peut éventuellement fixer cette audition au lundi 25 avril ou au lundi 9 mai 2016. Ils seront trois, normalement.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je suis désolée d'insister, mais en Conférence des présidents, que ce soit ici ou dans d'autres assemblées, il était de bon ton de considérer que les auditions étaient nécessaires à partir du moment où elles étaient justement liées à un sujet qui devait venir en commission, que ce soit une proposition de résolution, un projet de décret ou une proposition de décret. Dans ces conditions, il y avait un réel intérêt d'auditionner. Par contre, auditionner pour auditionner, à partir du moment où l'on a déjà des commissions

complètes au niveau de l'agenda, n'était pas nécessairement une obligation ou en tout cas une urgence.

Je voulais juste rappeler ce contexte aux collègues pour voir s'il y a une réelle nécessité à auditionner de façon permanente ou si l'on suit la ligne qui était de dire : « On auditionne dans le cadre de textes sur lesquels on doit débattre. »

M. le Président. - Souhaitez-vous que je vous lise le courrier reçu ou que je vous le transfère pour aller au plus vite ? En résumé, ils indiquent : « Dans le cadre des relations internationales qui font partie des compétences de votre commission, nous souhaitons officiellement être entendus par la commission compétente de votre Parlement afin d'exposer brièvement nos moyens, nos buts et pour apporter aux questions des parlementaires wallons les éléments de réponse que nous possédons. Nous pensons, en effet, pouvoir mieux servir la Wallonie ensemble que dans une ignorance réciproque. Nous rencontrons votre collègue président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Courard, et nous n'excluons pas de lui adresser une demande d'audition parlementaire compte tenu des spécificités internationales de secteur comme ceux de la culture et de l'enseignement. » Je crois que cela peut être intéressant. Je vous propose de fixer la date du 25 avril ou peut-être leur proposer deux semaines plus tard. Il faudra leur donner un canevas au niveau du temps imparti pour ne pas que cela parte dans tous les sens, mais je pense que dans le cadre de notre compétence relations internationales, ce serait intéressant d'entendre l'ensemble des consuls.

Parfait. Pas d'autres remarques concernant l'arriéré ou des points à faire remonter ? J'en prends acte.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (AECG), DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS ET M. HAZÉE (DOC. 211 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG), DÉPOSÉE PAR MME ZRIHEN, MM. SAMPAOLI, LEGASSE, IMANE, MMES LAMBELIN ET GAHOUCI (DOC. 212 (2014-2015) N° 1 ET 2)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL UNION EUROPÉENNE-CANADA (AECG), DÉPOSÉE PAR MME SIMONET, MM. ANTOINE, ARENS, FOURNY, MMES MOINET ET WAROUX (DOC. 250 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME DEFRANG-FIRKET, MM. MOUYARD, WAHL, MMES DURENNE ET LECOMTE (DOC. 257 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de :

- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 et 2) ;
- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), déposée par Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moynet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1).

Je pensais que l'on avait fait le tour de ces quatre propositions la dernière fois. J'étais exceptionnellement absent à la Conférence des présidents et l'on m'indique

que c'est M. Hazée qui a demandé à la Conférence de fixer à nouveau ce dossier. Je ne sais pas si l'on a des informations concernant l'utilité d'aborder à nouveau ce point maintenant.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Les quatre propositions sont inscrites et il y a eu après la dernière réunion, ici, un groupe de travail qui a commencé à se réunir pour arriver à une position commune. Le MR n'a pas souhaité s'associer. Les trois autres partis sont en train de travailler sur un texte. Je voudrais entendre, mais on est en train d'en parler, les points de vue et voir si nous pouvons aboutir à un texte commun. Ce texte commun va évidemment plus loin que les textes sur lesquels on est maintenant. Il y a un texte d'amendements basé sur ceux qui ont été déposés à la réunion précédente et qui est arrivé sur la plateforme. Nous sommes déjà plus loin dans la réflexion et dans l'échéance par rapport à la position que le Parlement pourrait prendre par rapport au CETA. Nous sommes en train d'en parler, mais j'aurais aimé entendre le point de vue des uns et des autres sur l'état de la réflexion et sur l'importance de donner un signal fort et clair de la part du Parlement wallon.

M. le Président. - Oui, mais vu qu'un groupe de travail est mis en place, ne serait-il pas plus opportun qu'une fois que ce groupe de travail s'est mis d'accord, il y ait une proposition commune qui soit déposée en commission et l'on votera sur cette proposition commune ? En l'état, je dois demander à chacun de voter sur chaque proposition, s'il y a plusieurs articles ou pas et refaire un tour de table et un tour de discussion. S'il y a un groupe de travail, qui soit avec ou sans le MR, que ce groupe de travail refasse une proposition au nom des trois partis membres de ce groupe et après, la commission votera.

Je ne pense pas que le rôle de la commission soit de prendre la température de ce qu'il se passe au sein de ce groupe de travail. Si à chaque fois que le groupe de travail se réunit, on profite de la commission qui suit pour faire le point, alors autant faire le groupe de travail au sein de la commission.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je ne suis pas à la place de M. Hazée et je ne suis pas dans son groupe politique, mais je pense que l'idée était de voir si l'on allait aboutir aujourd'hui ou bien dans quinze jours. C'était simplement une question de calendrier. M. Hazée, par sécurité, a voulu le mettre à l'ordre du jour.

On travaille dans la sérénité pour essayer que d'ici deux semaines, on arrive à une solution à trois et je suis assez optimiste sur ce point de vue.

M. le Président. - Donc, on reporte ce point. Parfait.

27E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON – FASCICULE IER (DOC. 413 (2015-2016) N° 1)

*Reddition des comptes des organismes d'intérêt
public – p. 11*

*Wallonie-Bruxelles international – Contrôle des
comptes 2011 et 2012 et des marchés publics pp. 177 à
213*

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du 27e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicule Ier (Doc. 413 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ? La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). - Je propose M. Martin comme rapporteur.

M. le Président. - M. Martin est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Pardonnez-moi, Monsieur le Président. Par rapport au point précédent, on aurait souhaité entendre un professeur de l'Université de Gand, M. Ferdi De Ville. On peut l'entendre, soit au sein de cette commission ou au sein de la commission chargée des Questions européennes qui est parfois plus souple dans son agenda, et ce, avant notre prochaine commission du 11 avril, afin d'arriver pour cette date avec une proposition commune.

M. le Président. - Souhaitez-vous que cette personne soit entendue ici dès lors que toutes les autres auditions ont lieu dans la Commission des affaires européennes ?

Mme Simonet (cdH). - Soit ici, soit au sein de la commission chargée des Questions européennes qui est plus souple parfois au niveau de son agenda.

(Réaction d'un intervenant)

En tout cas, ce qui est important, c'est que dans le programme, on y arrive pour la prochaine commission.

M. le Président. - On s'engage à relayer cette demande d'audition auprès de la Commission affaires européennes. J'imagine que la proposition qui émanerait de ce groupe de travail suivrait cette audition.

**27E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR
LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT
WALLON – FASCICULE IER
(DOC. 413 (2015-2016) N° 1)
(Suite)**

*Observations de la Cour des comptes - Exposé de
Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes,
et de Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des
comptes*

M. le Président. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Je vous propose de commencer tout d'abord par l'exposé sur le contrôle des comptes 2011-2012 ; ma collègue, Mme Regnier, poursuivra avec l'aspect marchés publics de ce contrôle.

À l'issue du contrôle des comptes 2011-2012 de WBI, la Cour a rappelé que les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française doivent encore régler le transfert à cet organisme des biens, droits et obligations des entités auxquelles il a succédé en 2009 ainsi que déterminer les parts respectives qu'ils affectent aux frais conjoints et à la mise en œuvre de leurs compétences. Le transfert partiel de propriété du théâtre des Doms à Avignon ainsi que la question du droit d'emphytéose sur l'immeuble sis à Paris ne sont pas encore réglés.

La Cour des comptes a ensuite souligné que les comptes de WBI et du Bureau international de la jeunesse – le BIJ – devaient être consolidés et a critiqué l'utilisation par le BIJ, le schéma de comptabilisation ne répondant pas au critère d'imputation sur la base des droits constatés.

Elle a relevé des discordances de comptabilisation et des opérations entre WBI et ses pouvoirs subsidiaires ainsi que des différences entre les crédits inscrits dans le logiciel comptable et ceux votés par les parlements. Pour couvrir le risque de surévaluation des actifs immobilisés, la Cour a rappelé également l'obligation de réaliser un inventaire physique à réconcilier avec

l'inventaire comptable. Elle a, par ailleurs, recommandé la mise en place d'un suivi du préfacturier.

La Cour a également recommandé d'assurer un suivi des délais de paiement des factures et de vérifier la comptabilisation exhaustive des droits à la clôture de l'exercice.

Elle a également rappelé la nécessité de standardiser les arrêtés ministériels de subventionnement ainsi que les exigences qui régissent l'octroi et l'utilisation des subventions.

Au niveau du réseau de délégation à l'étranger, la Cour a recommandé à WBI de définir formellement les pouvoirs de délégation en respectant au maximum le principe de séparation de fonctions. Suite au risque élevé associé aux comptes bancaires et aux caisses des délégations à l'étranger, la Cour s'est assurée de l'exactitude des soldes bancaires, de la justification à des soldes caisses et des comptes de transferts financiers.

Elle a constaté une charge exceptionnelle comptabilisée par WBI en 2013 à hauteur de 30 000 euros suite à un vol d'espèces à une délégation de Kinshasa en 2012.

Afin de prévenir les risques de fraudes, la Cour des comptes a recommandé à WBI de contrôler de manière plus efficiente la justification des comptes de caisse et des comptes des transferts financiers des délégations.

Je laisse la parole à ma collègue pour la partie marchés publics.

M. le Président. - La parole est à Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes.

Mme Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - En matière de marchés publics, la Cour des comptes a examiné le suivi des recommandations qui avaient été formulées lors d'un audit spécifique des marchés publics en 2009, ainsi que la légalité et la régularité des marchés conclus en 2011 et 2012.

Elle a constaté que depuis 2009, le WBI a, pour son siège, élaboré et mis en œuvre des mesures de contrôles internes destinées à encadrer le processus d'achats. Néanmoins, des procédures devraient définir plus précisément les missions et responsabilités des différents services dans l'exécution des marchés, encadrer davantage la conception et l'exécution des marchés à bons de commande, assurer la remise en concurrence en temps utile des marchés portant sur des fournitures ou des services récurrents et imposer un archivage standardisé des pièces gérées par les services opérationnels.

Vu la faible concurrence constatée dans certains marchés, la Cour des comptes a recommandé de mener une réflexion sur la pertinence du choix des firmes consultées en cas de procédure négociée sans publicité

préalable et d'accorder une attention particulière à la rédaction des documents de marché, afin de permettre un élargissement de la concurrence dans les marchés récurrents.

Tous les services et fournitures récurrents ne font pas encore l'objet de marchés publics.

L'examen des marchés conclus par WBI a mis en évidence des erreurs, imprécisions et irrégularités dans la sélection qualitative et dans l'évaluation des offres ainsi que des modifications apportées aux conditions du marché après attribution.

Les formalités de réception des marchés, garantes du respect et du service fait et accepté, se sont nettement améliorées mais les signatures ne sont pas toujours accompagnées des noms et fonctions des signataires et l'habilitation de ceux-ci à procéder à cette réception n'est pas toujours vérifiée.

Enfin, en ce qui concerne les marchés passés par les délégations à l'étranger, la Cour des comptes a constaté que les mesures de contrôle interne étaient faibles et peu formalisées. En l'absence de pièces probantes disponibles, elle n'a pu attester du respect des principes de concurrence, de forfait et de services faits et acceptés pour ces marchés.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je remercie Mmes les représentantes de la Cour des comptes pour leurs observations précises, rigoureuses et brèves, ce qui va me permettre d'être bref moi aussi, puisque nous avons également reçu vos observations écrites auxquelles j'ai évidemment préparé des réponses.

Pour revenir brièvement sur quelques-unes des questions et observations que vous formulez : tout d'abord, en ce qui concerne le transfert des biens, droits et obligations à WBI, et les parts respectives de la Région et de la Fédération, vous savez qu'un projet d'arrêté avait été établi dès 2010, qui n'a pas abouti sous la législature précédente. Il sera actualisé avant d'être soumis au Ministre-Président des deux entités. Pour le reste, les dépenses relatives à la mise en œuvre des compétences de la Région et de la Fédération apparaissent clairement avec chaque fois RW ou CF – il faut entendre bien entendu Région wallonne ou Communauté française – à côté des articles budgétaires. Quant aux dépenses dites communes, la répartition entre Région et Fédération n'apparaît pas dans le budget en tant que tel, mais la clé de répartition retenue est toujours de 50/50.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, j'ai beaucoup plus de détails que ce que vous avez donné

dans vos brèves observations. Pour ce qui est de l'immeuble de la place Saintelette, de la délégation générale à Paris et du théâtre des Doms à Avignon, vous avez surtout évoqué le théâtre des Doms, pour lequel vous dites qu'il est nécessaire de passer un acte notarial à l'initiative du Ministère. Une décision du 31 août 2006 prévoit l'aliénation et WBI confirme que l'analyse est correcte et que ceci doit être exécuté.

Vous avez pointé juste quelques éléments parmi les très nombreuses observations que vous avez évoquées. En ce qui concerne les missions à l'étranger réalisées par le réviseur d'entreprises, il est signalé que la rédaction d'un manuel comptable et financier à diffuser auprès de toutes les délégations a été menée à bien et qu'il est en cours de diffusion, en réponse notamment à l'audit de la délégation à Kinshasa et que WBI adhère aux recommandations de la Cour visant à organiser des vérifications plus approfondies de la comptabilité des délégations.

À cet égard, les inspections de postes intégreront, le cas échéant, selon les nécessités constatées au travers de l'analyse de la comptabilité mensuelle transmise à l'Administration centrale, un agent de la comptabilité.

D'autre part, des audits comptables externes des représentations à l'étranger seront systématisés. Une mission du réviseur a eu lieu au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, par exemple, en octobre 2015. Deux autres audits comptables externes sont prévus en 2016 dans deux postes à déterminer, que nous garderons bien sûr secrets de manière à préserver l'effet de surprise de l'audit, ce qui a un effet dissuasif beaucoup plus efficace.

En ce qui concerne la partie des marchés publics de Wallonie-Bruxelles International, le service des marchés publics tient un tableau récapitulatif des marchés en cours ou en voie d'attribution avec une série d'informations les concernant, et ce, même si WBI n'est pas le pouvoir adjudicateur. Ce document est disponible sur le réseau et peut être consulté par l'ensemble des services opérationnels géographiquement localisés au siège de l'administration. Seul le service des marchés publics peut compléter et/ou modifier ce tableau.

Afin de remédier au fait que les opérationnels pourraient passer des marchés de faibles montants sans que le service des marchés publics en ait connaissance, une réflexion est en cours pour que l'ensemble des demandes d'engagements budgétaires passe par le service des marchés publics, et donc plus seulement pour les dépenses des montants estimés et cumulés pour un même tiers qui atteint 5 500 euros HTVA.

En ce qui concerne les marchés publics au sein des délégations, parallèlement aux efforts consentis en matière de formalisation des procédures comptables en vigueur au sein des postes à l'étranger, WBI mettra également l'accent afin d'améliorer les procédures de

marchés publics au sein des délégations et de faire exécuter toutes les observations formulées à la fois par écrit et oralement aujourd'hui par la Cour.

Voilà, Monsieur le Président, ce qui répond, je pense, à l'essentiel des observations ici formulées oralement. Je répète que j'ai bien entendu les éléments de réponses écrites et détaillées pour toutes les observations formulées par la Cour dans son cahier.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'aurais tout d'abord voulu remercier la Cour des comptes pour son bilan et pointer tout de même un certain nombre d'éléments qu'elle a mis à jour en ce qui concerne la manière de fonctionner de WBI. J'entends la réponse du Gouvernement de mettre en place une série de procédures qui sont notamment évoquées dans le Cahier de la Cour des comptes auquel nous avons eu accès. C'est parce qu'il y a eu ces questions sur les méthodes de décaissement et les critères pour le versement des subventions, le respect des procédures pour les marchés publics, qu'un certain nombre de mécanismes se mettent en place. Si l'on peut se féliciter que ces procédures soient mises en place, a posteriori, c'est un constat assez inquiétant de l'absence de ces procédures auparavant.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez été ministre à la Coopération et au Développement. Vous savez la difficulté devant laquelle se trouve un certain nombre d'organisations, à devoir parfois rembourser des sommes, alors que les critères et les procédures qui étaient en vigueur ne leur étaient pas nécessairement connus avec toute la transparence et toute la rigueur nécessaire.

Quelque part, je me réjouis que les audits comptables externes, que les procédures et les critères soient au plus près maintenant et soient en passe d'être régularisés ou d'être clarifiés, mais c'est évidemment interpellant.

J'ai une question très concrète par rapport à la délégation de Kinshasa et le vol dont elle a été victime. Après le licenciement de ce comptable, WBI a-t-elle pour l'instant, recouvré cette somme ? La personne licenciée a-t-elle bien été condamnée ? Où en est la procédure ? Je voudrais m'assurer que la procédure suive son cours jusqu'au bout.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie également la Cour des comptes pour sa synthèse.

Nous avons épinglé quelques éléments qui suscitent un questionnement. Je vais devoir les remettre dans le contexte ce qui est un peu fastidieux, mais nécessaire.

Le premier point concerne le règlement comptable et financier et l'enregistrement des droits constatés. Donc, toutes les factures, déclarations de créance, notes de frais et autres pièces comptables probantes doivent être immédiatement enregistrées dans un facturier d'entrées et imputées, en comptabilité économique, dans un compte en attente d'imputation.

Toutefois, les déclarations de créance doivent être enregistrées dans un préfacturier, avant d'être inscrites en compte d'attente, lorsque leur montant est considéré comme certain et définitif.

Tout document comptable est imputé en classe 6 « Charges » ou en classe 2 « Immobilisés », après approbation de la dépense par leur donateur habilité.

La Cour des comptes a constaté que le solde du préfacturier s'élevait à 7 430 542,96 euros, le 2 février 2015, et qu'à l'époque, il ne faisait l'objet d'aucun contrôle par le service comptable.

Les déclarations de créance y sont répertoriées sans mention permettant de distinguer les déclarations annulées et/ou rectifiées ou les déclarations en attente d'imputation.

La Cour n'a donc pas été en mesure d'évaluer ni, d'une part, l'importance des déclarations de créance en cours de vérification par les services opérationnels ni, d'autre part, le retard éventuel dans leur traitement.

La question par rapport à cette problématique, Monsieur le Ministre-Président, comment justifiez-vous le manque de contrôle du service comptable ? Comment se fait-il que la Cour des comptes ne soit pas en mesure de travailler dans de meilleures conditions ?

Concernant la comptabilité économique, en ce qui concerne la gestion des inventaires des actifs immobilisés, WBI n'a pas procédé à un inventaire physique, mais bien de l'administration centrale pour les années 2011, 2012 et 2013, lequel aurait normalement dû être réconcilié avec les données comptables.

Il existe donc un risque de surévaluation des actifs immobilisés, dans la mesure où des vols, pertes ou désaffectations de biens pourraient ne pas avoir été comptabilisés.

Au début de l'année 2015, WBI a commandé un module informatique de suivi d'un inventaire physique, ce qui devrait permettre l'élaboration d'un inventaire en fin d'année.

Mes questions par rapport à ce point-là : comment expliquez-vous, Monsieur le Ministre-Président, ce manque de rigueur comptable pour les années 2011 à

2013 ? Par ailleurs, le module informatique est-il opérationnel ? Un inventaire complet a-t-il pu être élaboré ?

Au niveau de la trésorerie, la Cour a constaté que le solde de caisse de la délégation de Kinshasa, qui ne pouvait être justifié au 31 décembre 2012, a été corrigé à la clôture 2013. Une charge exceptionnelle de 36 948,33 euros a été comptabilisée suite à un vol d'espèces. Le comptable de la délégation a été licencié, et WBI a déposé plainte pour détournement de fonds.

Suite à cet incident, l'organisme a chargé le réviseur d'entreprise d'effectuer un audit financier de la délégation de Kinshasa. Celui-ci a identifié plusieurs opérations pour lesquelles aucun justificatif n'était fourni.

Au terme d'investigations complémentaires du délégué à Kinshasa et de vérifications comptables, WBI a constaté qu'un montant de 33 445,46 euros ne pouvait être justifié. Ce montant a été enregistré en charges exceptionnelles, au 31 décembre 2013.

La Cour s'est assurée qu'il n'y avait pas d'autres comptes de transfert financier présentant un solde ouvert au 31 décembre 2011 et 2012.

La Cour des comptes a donc recommandé à WBI de contrôler de manière efficiente la justification des comptes de caisse et des comptes de transferts financiers, qui doivent impérativement présenter un solde nul en fin d'exercice.

Dans sa réponse, l'organisme signale qu'un manuel comptable et financier, à diffuser auprès des délégations, est en cours de rédaction. Ce manuel prévoit un contrôle de caisse, au moins mensuel, par les délégués et les responsables de bureaux qui devront faire rapport à ce sujet au siège central.

Monsieur le Ministre-Président, alors que le Gouvernement est empêtré dans la situation de l'OWD, la Cour des comptes nous rappelle que ce type de pratique n'est apparemment pas isolé au sein de l'administration wallonne.

M. le Ministre-Président peut-il nous dire ce qui a été mis en place et si ce qui a été mis en place, surtout, porte ses fruits ? Ce serait intéressant d'avoir votre avis sur cet exemple de détournement.

Concernant la comptabilité budgétaire, en application de l'article 5, § 3 de l'accord de coopération du 20 mars 2008 précité, le budget annuel de WBI, qui comprend toutes ces recettes et dépenses, doit être communiqué au Parlement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en annexe du budget général des dépenses.

L'article 9 du décret du 6 juillet 2007 impose que le budget du BIJ, établi par son comité de gestion, soit

identifié au sein du budget du CGRI de WBI. La Cour des comptes observe, à cet égard, que le premier budget de WBI, consolidé avec celui du BIJ, à avoir été soumis à l'approbation des Parlements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est celui de l'année 2012.

En 2011, le budget voté par le Parlement wallon ne reprenait que le budget BIJ, le Bureau international de la jeunesse, lequel a été uniquement annexé au budget de WBI, adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, la Cour n'a pas reçu officiellement de comptes d'exécution du budget pour l'année 2011. En effet, celui qui a été transmis avec les comptes 2011 est une situation relative à une partie de l'année 2012.

En outre, ce compte ainsi que sa version définitive, transmise en annexe des comptes 2012, ne reprennent pas le compte d'exécution du budget de BFI.

Concernant les missions à l'étranger, l'article 12 du règlement comptable budgétaire et financier de WBI autorise le versement d'avances dans le cadre des missions à l'étranger, d'accueil en Belgique, d'achats de petites fournitures, mais il prévoit que l'écriture de liquidation et les comptes de charge ne sont frappés que lorsque la dépense est définitive et certaine, c'est-à-dire après la reddition et la vérification des pièces justificatives.

Par conséquent, les avances de fonds accordées au cours de ce même exercice impliquent la communication à l'organisme des documents justificatifs de l'utilisation de l'avance et l'approbation par WBI de la dépense.

Le montant des avances restant à justifier à la clôture de l'exercice est passé de 29 127 euros en 2011 à 196 592 euros en 2014.

Pourrait-on connaître, Monsieur le Ministre-Président, les raisons de cette augmentation importante des avances ? Est-elle due à une augmentation des missions à l'étranger ? Comment les justifiez-vous ?

Enfin, concernant les délégations à l'étranger, dans le cadre de l'audit précité de la délégation de Kinshasa mené en mars 2013, le réviseur d'entreprises a formulé une série de recommandations relatives à la procédure des achats et aux comptes de caisse : fixation de règles strictes quant au pouvoir d'achat du personnel de la délégation ; validation nécessaire de la responsable logistique, après vérification du budget disponible et en fonction de la nature de la dépense ; constitution d'un dossier d'appel à la concurrence ; apposition d'un cachet d'approbation sur la facture ainsi que d'un visa payé ; vérification régulière des comptes de transferts entre la banque et la caisse ; vérification, par le délégué, des choix d'imputation comptable et budgétaire.

La révision de 50 % des pièces justificatives de l'année 2012, par le réviseur d'entreprises, a débouché sur la détection des problèmes suivants : double enregistrement d'un même achat ; octroi d'avances sur salaire via la caisse ; paiements réalisés sur la base d'un devis ; absence de concordance entre le montant des pièces justificatives et une écriture comptable ; transactions ouvertes dans les comptes de transferts internes, soit un montant non justifié de 63 119,63 euros.

Monsieur le Ministre-Président, cela représente un exemple de manque de contrôle qui règne au sein de WBI. On pourrait presque parler, finalement, de généralité.

Il serait quand même important que vous nous en disiez un peu plus sur ce que l'on peut considérer comme des manquements globaux, et ce, sans faire de raccourci – loin de moi, d'ailleurs l'idée d'en faire –, mais une telle désinvolture n'explique-t-elle pas, au final, un mal plus profond au sein de l'administration wallonne ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, je voulais, à mon tour, au nom de mon groupe, remercier la Cour des comptes pour l'ensemble de ses rapports et saluer l'action du Gouvernement qui, en quelques années, a pu prendre connaissance des différentes difficultés au niveau de WBI, mais surtout mettre en place une série de mesures qui visent à améliorer la transparence et l'efficacité de sa gestion quotidienne.

Je pense qu'il est inutile de s'appesantir sur les difficultés du passé, puisque l'on a déjà pu le constater, aujourd'hui, dans votre intervention, Monsieur le Ministre-Président, ô combien les choses avaient clairement évolué depuis le rapport des comptes 2011-2012. Il y avait cette difficulté et cette problématique sur le contrôle des délégations à l'étranger. Aujourd'hui, les choses ont clairement évolué et changé.

Vous l'avez annoncé d'emblée, Monsieur le Ministre-Président, des audits continuent, évidemment. Il y avait eu l'audit à Kinshasa, avec des répercussions importantes – vous l'avez dit vous-même – et un audit par rapport à Paris. Ce sont des audits qui continueront en 2016. Il est tout à fait normal de ne pas signaler les deux postes qui seront, demain, audités, mais cela montre à quel point vous avez pris en considération les différentes recommandations, et qu'aujourd'hui, les choses sont en belle et nette évolution.

Vous avez mis en évidence la mise en place du projet d'arrêté qui avait été établi en 2010, et qui devrait normalement, aujourd'hui, voir le jour. Vous l'avez dit vous-même, il devrait être actualisé. Avez-vous une

deadline ou un calendrier par rapport à cet arrêté qui est, reconnaissons-le, attendu ?

Je trouve les rumeurs et les amalgames franchement déplacés dans cette commission, parce qu'il est peu opportun et déplacé de profiter de ce rapport pour commencer à faire un amalgame sur l'ensemble de la gestion de la Région wallonne et de nos organisations publiques, d'autant plus quand on voit que les choses évoluent et vont dans le bon sens.

Pour couper court à la rumeur, Monsieur le Ministre-Président, j'aurais trouvé intéressant que vous puissiez être plus explicite sur la mise en œuvre des différentes mesures destinées à améliorer justement, dans le cadre des marchés, la transparence, l'établissement de procédures spécifiques et la transmission des pièces relatives aux différents marchés, puisque, là aussi, il y avait des suspicions à l'époque.

Les choses, me semble-t-il, évoluent, et il serait donc intéressant de pouvoir en dire un peu plus à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames les députées, je vais essayer de répondre à tous sans m'emmêler les pinceaux, parce que cela fait beaucoup de choses sur beaucoup de sujets, et je voudrais être précis.

Tout d'abord, en ce qui concerne la délégation à Kinshasa, effectivement, le comptable de la délégation a été licencié. Une plainte avait été déposée. Entre-temps, sur les 33 445 euros qui ne pouvaient pas être justifiés en raison de ce vol, un montant de 12 000 dollars a pu être récupéré, quitte à diminuer les frais de justice et d'honoraires d'avocat pour 6 400 dollars. Une partie des montants a donc pu être récupérée.

Madame Salvi, en ce qui concerne la répartition, on me promet l'arrêté de répartition pour 2016. Je l'attends donc incessamment sous peu.

Pour ce qui est des droits constatés suite aux recommandations de la Cour, il est, évidemment, dans les intentions de WBI de mettre en place un dispositif de suivi du préfacturier et une procédure de rappel interne, ce qui postule aussi un renforcement des effectifs du service comptable.

La possibilité de mettre en place un système de rappel automatique sera également examinée dans le cadre des évolutions de l'outil informatique. Un premier travail d'analyse du préfacturier est actuellement mené au sein de WBI, afin de détecter les pièces faisant l'objet d'une réelle créance et celles non éligibles, au regard des conditions de subvention octroyées. Cette première analyse fait apparaître que le montant total environne les 2 millions d'euros, un montant inférieur, après

vérification, aux 7 millions d'euros avancés par la Cour dans ses observations.

Concernant l'inventaire physique des biens pour 2011, 2012 et 2013, WBI a acquis un outil permettant la réalisation d'un inventaire physique des biens en lien avec la comptabilité. La maîtrise de cet outil se finalise actuellement. Les phases de formation ont été données à l'équipe logistique et l'implémentation est imminente. WBI aura un inventaire physique pour l'année 2016.

En ce qui concerne le contrôle interne comptable, Mesdames Lecomte et Salvi – puisque vous avez toutes les deux pointé ces questions importantes – je ne ferai pas non plus d'amalgame, mais effectivement il y a un grand nombre de débats qui sont portés suite à d'autres dossiers. Or, en l'occurrence, on est vraiment en terrain que l'on pourrait même prendre en exemple, puisque depuis la création de WBI, il a été veillé à une séparation des tâches entre la fonction de trésorier et de comptable. Tous les comptes bancaires de WBI sont, par ailleurs, soumis à une obligation de double signature.

WBI est, par ailleurs, certifié ISO 9001 depuis 2008. En ce qui concerne les procédures comptables et budgétaires, cela signifie, outre la séparation entre la comptabilité et la trésorerie, l'obligation de définir des procédures de contrôles internes et de réaliser une analyse des risques comptables et financiers. WBI a réalisé une carte d'identité du processus comptable où l'ensemble du processus de paiement, les acteurs responsables, les actions prises pour maîtriser les risques sont clairement identifiés.

De plus, WBI met à la disposition de l'ensemble des agents un vade-mecum comptable, qui est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des risques, des modifications de législation et, bien entendu, des remarques de la Cour ou du réviseur.

WBI est également doté d'un logiciel de *workflow* qui permet, entre autres, d'assurer la validation par la chaîne hiérarchique de l'ensemble du processus d'engagement et de vérification des factures et déclarations de créances. WBI met progressivement en place une pyramide de contrôle complète s'inspirant des standards internationaux en vigueur, standards COSO et INTOSAI, où les tâches de contrôle interne, d'audit interne et d'audit externe sont assumées de manière distincte. Les activités d'audits internes sont en train d'être mises en place ; les premiers rapports seront présentés au comité de direction en avril 2016.

Vous voyez donc que longtemps avant les affaires que vous évoquez, WBI a pris toutes les dispositions préventives pour éviter de telles difficultés.

En ce qui concerne le contrôle interne dans les délégations – c'est toujours un peu plus compliqué, puisque l'on est plus loin ; la distance géographique peut jouer – là aussi, WBI a inséré, dans le manuel

comptable et budgétaire, une annexe spécifique pour les délégations à l'étranger intégrant, notamment, les remarques de la Cour et celles du réviseur. Cette dernière est sur le point d'être diffusée et fera l'objet d'une séance de travail spécifique pendant les prochaines Journées diplomatiques.

Comme pour le siège, les comptes bancaires des délégations sont soumis à une obligation de double signature. Lorsqu'il est constaté que certains comptes de postes à l'étranger ne sont pas soumis à l'obligation de double signature, instruction est donnée d'y remédier immédiatement.

Toutes les dépenses effectuées au nom de la délégation doivent être réalisées au départ du compte bancaire de cette dernière. Les dépenses faites par caisse ne sont possibles qu'à titre exceptionnel, lorsque le paiement par virement bancaire ou par chèque est impossible.

Au total, on recense 23 trésoriers décentralisés, un par délégation. En moyenne, les dépenses réalisées par l'ensemble des délégations tournent autour de 12 millions d'euros par an, soit un cinquième du budget total de WBI.

Par ailleurs, WBI s'est inscrit dans un processus d'audit des délégations par des missions spécifiques du réviseur. Deux missions spécifiques de ce type ont eu lieu jusqu'à présent – je l'ai dit à tout à l'heure – et d'autres seront programmées sur une base annuelle.

En ce qui concerne les comptes d'exécution WBI de 2011, la surestimation du résultat budgétaire pour 2011 s'explique par le mode de comptabilisation inhérent au logiciel Oracle, utilisé à cette époque. Depuis 2013, avec l'utilisation d'un nouveau logiciel – le logiciel PIA – le BIJ se conforme aux prescrits de la loi.

Concernant les avances de fonds autres que pour les missions, un projet d'arrêté est en cours d'élaboration. Il sera soumis au ministre de tutelle, c'est-à-dire votre serviteur, avant le mois de juillet 2016, afin qu'il soit publié avant la fin de cette année civile et entre en vigueur, au plus tard, le 1er janvier 2017.

Enfin, en ce qui concerne les autorisations préalables nécessaires à une dépense au sein des délégations, le vade-mecum comptable à l'usage des postes à l'étranger rappelle les règles actuelles en matière de délégation et de signature : aucune délégation octroyée aux délégués, une autorisation préalable étant indispensable. WBI envisage de proposer un schéma de subdélégation en vue de formaliser une procédure dans laquelle les délégués et responsables du bureau seraient investis d'une compétence de signature, dans des limites bien précises, moyennant, bien entendu, un contrôle extrêmement strict.

Madame Salvi, le service des marchés publics est conscient de la problématique et de la définition du

besoin non seulement en raison du faible taux de réponse aux demandes d'offres, mais également en raison de sa volonté de passer des marchés durables et responsables, intégrant des normes sociales et environnementales, notamment. Depuis peu, le service des marchés publics sollicite, des services opérationnels, une analyse plus approfondie du besoin auquel il faut répondre.

Par ailleurs, l'administratrice générale vient de prendre la décision d'exiger, des services opérationnels, lorsqu'ils formulent une nouvelle demande de marché, de joindre à celle-ci un document reprenant le descriptif du nouveau besoin, un argumentaire justifiant le choix de la solution envisagée pour y répondre et une analyse de l'incidence éventuelle sur d'autres marchés ou actions de WBI.

La formation du personnel se fait au sein de WBI, ainsi qu'au sein des délégations pour lesquelles, par ailleurs, dans le vade-mecum, un chapitre spécifique consacré aux marchés publics est prévu.

Voilà, Mesdames, qui, je pense, répond à l'essentiel de vos questions et remarques.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre-Président.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour une réplique éventuelle ?

La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je pense que je n'ai pas eu de réponse par rapport au montant des avances concernant les missions à l'étranger. Le montant des avances restant injustifié à la clôture de l'exercice est passé de 29 127 euros en 2011 à 196 592 euros en 2014. Je n'ai peut-être pas entendu, mais je n'ai pas l'impression que vous m'avez donné la raison de cette augmentation importante des avances.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - On me dit que cela est lié au fait que, des actions conjointes menées avec l'AWEx ayant été organisées, le montant total des avances a augmenté, parce que le montant total des actions a augmenté. Il ne s'agit pas d'une augmentation des avances sur un montant stable, mais au prorata de l'augmentation des dépenses totales.

Mme Lecomte (MR). - Je souhaiterais simplement souligner que je ne fais pas d'amalgames : loin de moi l'envie de faire un amalgame !

D'abord, c'est la Cour des comptes qui met en évidence des erreurs – et je la cite – des imprécisions et

des irrégularités dans la sélection qualitative, l'évaluation des offres ainsi que dans les modifications apportées aux conditions du marché après attribution. Ce n'est pas moi qui le dis haut et fort.

Je suis très contente d'apprendre que, concernant le contrôle interne, il y a une séparation des fonctions entre la trésorerie et la comptabilité, ce qui est une bonne chose. Il est clair que cela va dans le bon sens, bien évidemment, mais il reste effectivement pas mal de choses à faire. Il y a quand même beaucoup de montants qui n'ont pas été justifiés. Je pense que les choses vont dans le bon sens, mais il y a encore plein de travail à accomplir.

M. le Président. - Merci, Madame la Députée.

Je vous remercie, Mesdames Hubert et Regnier, pour votre présence et vos explications.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME POTIGNY À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PROGRAMME « MIN AJLIKI » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Potigny à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le programme « Min Ajliki » ».

La parole est à Mme Potigny pour poser sa question.

Mme Potigny (MR). - Monsieur le Ministre-Président, en 2013, sous l'impulsion de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger, démarrer le projet-pilote « Min-Ajliki ».

Ce programme belgo-marocain vise à soutenir l'entrepreneuriat féminin dans trois grandes villes que sont Casablanca, Tanger et Meknès.

Toute femme ayant une activité entrepreneuriale ou souhaitant développer un projet peut faire appel à ce programme pour être soutenue dans ses démarches, au travers de formations, d'incubateurs d'entreprises, d'accompagnement personnalisé, dans un espace de *coworking*.

Lors de votre visite officielle au Maroc, vous souhaitiez, outre le renforcement des liens économiques

et culturels, mettre en avant ce projet de coopération entre nos deux nations.

Mes questions sont donc les suivantes.

Alors que l'expérience doit se clôturer en 2016, que peut-on déjà retirer comme conclusion ? Quel est, autrement dit, le sentiment général des partenaires, dont l'AFEM, l'Association des femmes cheffes d'entreprises au Maroc ? Peut-on dire que les objectifs ont été atteints ? Peut-on également, d'ores et déjà, dire si ce programme sera reconduit au terme de l'année et élargi à d'autres grandes villes, tel que cela était souhaité ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, merci pour cette question qui me permet de revenir sur un aspect très intéressant de cette brève mission et de souligner, d'ailleurs – puisqu'ici nous sommes sur un projet qui est soutenu à la fois par l'APEFE, qui est une direction générale de WBI, et par les autorités fédérales en charge de la coopération au développement – que la Région et le Fédéral arrivent à coopérer, en tout cas, en dehors du territoire. Cela arrive.

Couvrant les années 2013 à 2016, ce projet innove en visant à la fois l'auto-emploi et, exclusivement, la population féminine.

Le programme travaille de manière intégrée sur tous les aspects liés à la création d'entreprises : de la sensibilisation en passant par l'accompagnement et la création, à la formation. Il s'agit du premier – actuellement, du seul – projet économique centré exclusivement sur le genre au Maroc et, de surcroît, sur la forme d'un partenariat public-privé.

Depuis le lancement du programme en 2013, les partenaires ont mis en place trois incubateurs dans trois villes importantes du Maroc, Casablanca, Tanger et Meknès, et ils ont aussi développé des plans de formation au profit des porteuses de projet installées dans ces structures. Ils ont relancé des actions de sensibilisation, des appels à candidatures et organisé des événements liés à l'entrepreneuriat féminin.

Par ailleurs, dans les différentes villes, le projet a permis de conclure des partenariats avec des universités pour les locaux nécessaires à l'installation des incubateurs.

Le taux d'exécution du projet est excellent et très apprécié des Marocains. En effet, depuis son lancement, 15 000 femmes ont été sensibilisées, 180 000 femmes ont été formées en entrepreneuriat, 90 ont créé leur entreprise et 180 ont été recrutées dans les entreprises créées par les 90 autres, soit près de 300 emplois créés.

Ce programme devrait donc faire école et être répliqué dans nos autres programmes non seulement au Maroc, mais également dans d'autres pays partenaires de notre coopération – nous pensons au Sénégal et à la Tunisie – pour valoriser l'expertise wallonne, au-delà de l'expérience marocaine.

Au Maroc même, le programme devrait s'étendre à trois nouvelles régions en 2016 : la région de Rabat-Salé-Kénitra, la région de Souss-Massa et celle de Marrakech-Safi.

Le financement de la phase actuelle du programme par la Direction générale de coopération au développement est planifié sur quatre ans, à savoir de 2013 à 2016, comme vous l'avez rappelé dans votre question. Une nouvelle phase sera donc inscrite dans le prochain programme pluriannuel, qui couvrira les années 2017 à 2021.

En conclusion, le programme s'inscrit donc pleinement dans notre dynamique de coopération et dans la philosophie de notre note de politique internationale, puisque l'on y trouve à la fois la promotion des droits de l'homme, l'amélioration des conditions des femmes, la formation et le soutien aux entreprises.

M. le Président. - La parole est à Mme Potigny.

Mme Potigny (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse très complète.

Je trouve que c'est vraiment un très beau programme, puisque siégeant dans la Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, je trouve que c'est vraiment permettre aux femmes de sortir de leur milieu habituel. Je trouve, d'ailleurs, que prolonger le programme, de 2017 à 2021, est une excellente idée. Je suis très fière de ce programme au niveau de l'effet qu'il produit.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES DEUX POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les deux politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre-Président, dans le cadre de l'audition de M. le Ministre Prévot par la Commission pour l'égalité des chances

entre les hommes et les femmes du jeudi 3 mars, on a tiré le bilan des politiques qui feront l'objet d'une intégration de la dimension de genre, qui ont été choisies par chaque ministre.

Je sais que vous êtes en charge de nombreuses compétences, mais j'espère que, malgré cela, vous n'avez pas oublié que ces matières sont aussi importantes que d'autres.

Depuis un an, vous travaillez à l'instauration et à la traduction de ces mesures sur le terrain. Toutefois, nous n'en voyons pas l'application concrète. Cela nous inquiète, Monsieur le Ministre-Président, encore plus depuis les déclarations de l'administrateur général de l'IWEPS, M. Sébastien Brunet.

Au vu de ces déclarations, pourquoi n'envisagez-vous pas de procéder à un engagement supplémentaire, au minimum au sein de l'IWEPS, afin de s'atteler, en particulier, à la mesure que vous avez sélectionnée pour le plan Genre, à savoir le développement des statistiques sexuées et des indicateurs de genre ?

Votre choix est d'autant plus étonnant que le budget de l'IWEPS est en augmentation de 542 000 euros pour cette année. Cela veut-il dire que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une priorité pour vous et votre gouvernement ?

Monsieur le Ministre-Président, la bonne mise en œuvre des mesures prises par vos collègues ministres dans ce cadre du plan Genre, dépend largement de ces statistiques produites par cette institution sous votre tutelle.

Je compte sur vous, Monsieur le Ministre-Président, afin que la production des statistiques ventilées par sexe devienne bel et bien une réalité en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, je rappelle bien entendu que l'attention portée par le Gouvernement à la collecte de données ventilées selon le sexe est antérieure à l'adoption du plan Genre. La collecte, la centralisation, l'harmonisation et la validation de ces statistiques figurent bien dans les missions confiées à l'IWEPS qui, d'ailleurs, a publié de nombreuses études sur le sujet depuis plus de dix ans puisqu'il y a, notamment : une étude femmes et hommes en Wallonie en 2005 ; une étude sur la précarité et qui contrastait la situation des femmes et des hommes en 2008 ; une étude plus générale sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie en 2010. Ces publications sont une source d'informations très utiles pour le Gouvernement et l'ensemble des acteurs œuvrant à la réalisation des objectifs du plan Genre.

Par ailleurs, de manière récurrente, les chiffres clés de la Wallonie – publication bien connue – reprennent des statistiques sexuées par domaine chaque fois que les sources le permettent et que la ventilation s'avère pertinente.

Au-delà, des analyses complémentaires peuvent également être entreprises. Ce fut déjà le cas à maintes reprises dans la mise en œuvre du plan Genre mené, vous l'avez rappelé, sous l'égide du ministre Prévot chargé de l'Égalité des chances, des droits et des femmes. L'appui de l'IWEPS est en effet au cœur de cette mise en œuvre. Depuis le départ, l'institut participe au groupe interdépartemental de coordination du décret sur le *gender mainstreaming* et assure une mission d'accompagnement méthodologique et de conseil pour la réalisation de ces objectifs.

Plusieurs cabinets, ceux de mes collègues Prévot, Tillieux, Furlan, notamment, ont d'ailleurs déjà fait appel à son expertise à cet égard.

Concernant maintenant l'application concrète du *gender mainstreaming*, il faut rappeler que les effets d'un tel dispositif ne peuvent évidemment pas être mesurés à court terme. L'expérience réalisée au niveau fédéral depuis l'adoption de la loi en janvier 2007 montre ainsi que la mise en œuvre d'une telle stratégie au niveau de l'ensemble des politiques, implique des ressources, de la volonté, mais aussi de la persévérance, car les effets se manifestent à moyen, voire à long terme.

Lorsque l'on parle de la production de statistiques ventilées selon le sexe, il importe de ne pas confondre une des missions principales de l'IWEPS qui est de collecter et de produire de telles données, et puis les objectifs stratégiques fixés dans le cadre du plan Gender Mainstreaming.

Concernant ce dernier, pour ce qui relève de mes compétences de coordination de la lutte contre la pauvreté, par exemple, j'entends développer des données statistiques et construire des indicateurs susceptibles d'identifier des effets de genre dans le domaine de la pauvreté, sachant que la vulnérabilité face à ce phénomène n'est évidemment pas la même selon les genres.

Pour ce qui est des moyens humains, vous serez heureuse d'apprendre qu'une personne spécialisée dans les questions du genre vient d'être engagée récemment au sien de l'IWEPS pour assurer la direction de l'équipe « recherche et évaluation » sur ces thèmes. Là encore cet engagement témoigne de la volonté de développer davantage des projets en lien avec le genre, en lien avec les inégalités entre les sexes et les discriminations de genre.

À ce sujet, on retiendra parmi les projet en cours à l'IWEPS, la réalisation en mars prochain de l'enquête

récurrente liée au baromètre social de la Wallonie, enquête qui sera précisément consacrée à la question des discriminations et en particulier aux discriminations liées au genre. Ses résultats seront présentés en décembre 2017 et, sachant combien vous êtes attentive à cette problématique, je ne doute pas que vous m'interrogeriez à nouveau sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre-Président, merci pour votre réponse qui semble être assez exhaustive. D'un côté, même si j'admets que c'était un beau discours, je ne vois pas assez d'actions concrètes. Par exemple, comment sera utilisé le budget qui était prévu pour ce poste pour l'année 2015, vu qu'il n'y a pas eu de travail ou de prestation supplémentaire dans ce domaine ? Pour les prochaines années, je ne vois pas de budgets concrets alloués à ces tâches, ni que l'on élargit vraiment les compétences de l'IWEPS dans ce domaine.

D'un autre côté, vous avez choisi une deuxième politique en faveur de l'égalité des chances : lutter contre la pauvreté. Là aussi, lors de la présentation de M. le Ministre Prévot, je n'ai pas vu d'actions ou de mesures concrètes. Cela reste un peu dans le flou et c'est dommage. J'ai dit à peu près la même chose à M. Prévot. Vous êtes des personnes ayant un charisme, c'est clair, vous avez les responsabilités, on le sait aussi, vous avez la puissance, le pouvoir de montrer aux gens, de convaincre la citoyenneté que cette matière est importante et qu'il ne s'agit pas seulement de tenir de beaux discours, mais aussi d'investir dans ce domaine pour aboutir à une égalité de chances plus correcte.

J'ai l'impression que vous faites ce qui est demandé, mais comme M. le Ministre Prévot le disait encore le jeudi 3 mars : « Malheureusement, il y a encore trop de gens qui doivent être convaincus que cette matière est si importante qu'un effort doit être fait ». Les chiffres le montrent et vous les connaissez aussi. Je trouve qu'il est un peu dommage que je doive encore poser ces questions au lieu de vraiment montrer ce que l'on pourrait faire ici, en Région wallonne, pour atteindre plus d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

J'espère que vous vous engagerez encore plus dans ce domaine à l'avenir.

QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN PLUIES »

QUESTION ORALE DE M. LECERF À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CONSTRUCTIONS SUR PILOTIS EN ZONE INONDABLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon :

- de Mme Lecomte, sur « le plan PLUIES » ;
- de M. Lecerf, sur « les constructions sur pilotis en zone inondable ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre-Président, nous vous interrogeons, mes collègues et moi, le 30 novembre dernier, lors de l'analyse du budget 2016, sur l'état d'avancement du plan PLUIES en Wallonie.

Vous m'informiez alors qu'une enquête publique était en cours et que la clôture de celle-ci s'effectuait le 8 janvier.

Je vous cite : « Dès que l'enquête publique sera terminée, le plan sera approuvé par le Gouvernement wallon, en sorte que nous puissions le soumettre à la Commission européenne pour *reporting* avant le 22 mars et donc, nous serons dans les délais octroyés par la mise en œuvre de la directive européenne. Le bilan des activités du groupe de travail « inondations » sera finalisé à la fin du premier trimestre ».

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me communiquer les résultats de l'enquête publique ?

Dans un souci de ponctualité, en regard au *reporting* prochain de la Commission européenne, pouvez-vous également m'informer sur l'état d'avancement de la validation de ce plan PLUIES par le Gouvernement ?

Un point A5 était par ailleurs inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 10 mars. Celui-ci correspond-il bel et bien à l'approbation du plan, et ce, dans le respect des consignes instruites par la directive ?

Le Parlement recevra-t-il copie du bilan des activités du groupe de travail « inondations » attendu pour la fin du mois ?

Plus généralement, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me dire quels ont été les aménagements réalisés durant l'année 2015 ? Quelles sont les orientations prises pour l'année 2016 ?

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre-Président, dans un premier temps, j'avais adressé ma question à M. le Ministre Di Antonio espérant que le sujet serait abordé dans le contexte du CoDT parce que l'on avait déjà abordé le sujet dans la discussion générale, mais on m'a réorienté vers vous et c'est donc avec plaisir que je vous adresse ma question.

L'Avenir, dans son édition du 26 février, mettait en avant le projet de maisons sur pilotis sur la Commune d'Oreye. L'idée est de protéger les futures habitations de cette zone faiblement inondable des montées des eaux en surélevant simplement les habitations de manière à laisser passer l'eau en dessous.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre-Président, connaître votre position et votre avis sur ce type de projet.

Est-ce une solution que vous préconisez dans les zones à faible risque d'inondation ? Comptez-vous traduire cela dans un guide de bonnes pratiques à suivre dans ces zones inondables d'aléa faible ? C'est une suggestion que j'avais faite à M. Di Antonio dans le cadre de la discussion générale sur le CoDT.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Maignette.

M. Maignette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, Monsieur le Député, avant d'évoquer les constructions sur pilotis, je vous confirme que j'ai bien reçu du groupe transversal « inondations » les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er juin 2015 au 8 janvier 2016.

Cette enquête portait, d'une part, sur les quatre projets de plan de gestion des risques d'inondation à raison d'un par district hydrographique international et, d'autre part, sur la carte de l'aléa d'inondation synthétisant les cartes par scénario des zones inondables et des risques d'inondation, scénario imposé par le prescrit européen.

Des rapports correspondant sur les incidences environnementales y étaient également joints.

À l'issue de l'enquête publique, 167 courriers ont été réceptionnés et analysés par l'administration : 69 provenaient des communes, cinq des provinces, 19 des commissions consultatives et 74 des particuliers.

D'une manière générale, la méthodologie de type *bottom-up* qui a prévalu pour l'élaboration participative a été fortement appréciée, car elle a permis de toucher au plus près les préoccupations des citoyens concernés par la problématique. Les avis, remarques et suggestions ainsi collationnés ont conduit à proposer, après validation par le groupe transversal « inondations » : 35

adaptations des cartes, la modification d'un intitulé de mesure et l'ajout de six mesures, une mesure globale et cinq mesures locales ; ce qui a vraiment permis d'enrichir le projet de plan initial.

La version définitive des plans a été approuvée par le Gouvernement pas plus tard que jeudi dernier. C'est le point A5 auquel Mme Lecomte faisait allusion.

Lors de cette séance, le Gouvernement a également chargé l'administration de tâches complémentaires, dont celle d'envoyer le *reporting* vers la Commission européenne avant le 22 mars prochain.

Vous constaterez donc que le calendrier que je vous avais annoncé a bien été respecté.

Quant à votre souhait de connaître les aménagements réalisés au cours de l'année 2015, je ne manquerai pas de demander au groupe transversal « inondations » de m'en fournir la liste en même temps que son rapport qui devrait me parvenir pour la fin du trimestre et de vous les transmettre.

J'en viens à la question de M. Lecerf concernant les constructions sur pilotis. L'avantage de ce type de réalisation en zone d'aléas d'inondation est de ne pas constituer d'entrave à l'écoulement et donc, de ne pas réduire le volume d'eau stocké dans le lit majeur du cours d'eau en cours de débordement. La réalisation en la matière à Oreye, dans la vallée du Geer, constitue une solution originale rendue possible par le contexte local et qui semble respecter les contraintes urbanistiques du lieu.

À ce stade, il faut cependant rester prudent quant à une généralisation de ce type de solution à toutes les zones d'aléas d'inondation. Une étude au cas par cas demeure nécessaire en raison des prescrits urbanistiques et de la situation géographique. Une rivière n'est pas l'autre, l'intégration aux paysagères varie selon les endroits et les contraintes d'urbanisme diffèrent entre les zones urbaines et rurales. Il faudrait en tout cas disposer de plus de recul à l'égard des constructions sur pilotis dans nos régions avant de les inscrire dans un éventuel guide de bonnes pratiques. Ceci étant, vous connaissez mon goût pour l'innovation et je pense donc que cette idée mérite d'être explorée davantage.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour tous ces éléments. C'est vrai que l'enquête publique concernait les quatre PGRI, les plans de gestion des risques d'inondation. Effectivement, ceux-ci sont destinés à être intégrés au plan PLUIES dont il constitue une actualisation.

Je suis agréablement surprise par rapport aux résultats de l'enquête publique, de constater que 74 particuliers y ont répondu, parce que c'est assez contraignant et astreignant de le faire – il y a toute une

littérature à lire, il y a énormément de documents, le formulaire en ligne n'était pas simple à compléter. Il y a quand même des gens qui sont extrêmement intéressés par la chose, ce qui est rassurant.

Cela étant dit, je vous signale quand même que le Géoportail – et à mon avis, vous m'avez donné une partie de l'explication – de la Wallonie qui permet de consulter lesdites cartes des zones d'inondation et l'aléa d'inondation, n'est plus à jour et quand on va sur le site, il est indiqué que celui-ci sera à jour au printemps 2016. C'est un peu regrettable dans le cadre de l'enquête publique que les intéressés n'aient pas pu avoir accès à la cartographie et c'est dommage.

Concernant les PGRI, quand on va sur le portail « inondations », on lit qu'il n'y a pas moins de 750 propositions d'actions qui ont été émises par le groupe transversal « inondations », dont 41 à portée régionale, 73 à portée provinciale, communale ou d'un sous-bassin. On y parle de 309 actions localisées sur un linéaire de cours d'eau, 107 pour le ruissellement, 202 pour le débordement, mais on ne donne que des chiffres. J'ai envie de vous dire : mais encore ? De quoi parle-t-on ? À quoi cela correspond-il ?

Vous me dites que vous me relaierez tous les aménagements qui ont été réalisés, c'est une bonne chose, parce que je pense que c'est là l'important pour les gens : ce qui a été réellement entrepris. Pourrait-on connaître, par exemple, combien d'ouvrages ont été construits pour réguler les débits ? Quels sont les travaux que l'on a faits, auxquels on a procédé pour favoriser, par exemple, l'infiltration des eaux ? C'est ce qui intéresse le citoyen, ce qui intéresse les gens.

Enfin, l'un des six objectifs du plan PLUIES vise l'indemnisation collective en cas de catastrophe importante. Monsieur le Ministre-Président, c'est l'occasion peut-être de revenir sur ma demande d'audition que j'avais faite en son temps de la direction du Centre régional de crise. Le sujet des calamités naturelles de par ses spécificités mérite, à mon avis, une information actualisée.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je partage ce que vous avez formulé comme réponse, mais il y a 23 ans cette semaine que je suis bourgmestre et 22 ans que je suis confronté aux problématiques d'inondation. Je me souviens en tout cas que, depuis 1998, on délivre des permis non pas sur pilotis, parce que ce mot effraie absolument l'administration, mais ce qui est important, c'est ce que vous avez dit, il faut que l'eau puisse s'écouler, et moi, j'ai rebaptisé cela depuis longtemps des « vides ventilés inondables ». C'est la même chose, mais cela fait moins peur.

Quand vous dites que l'on n'a pas assez de recul, je trouve que l'on en a et que cela mériterait d'être traduit

dans un guide de bonnes pratiques, non pas pour les généraliser mais pour éviter que des architectes commettent des erreurs parfois simples à éviter, pour ne pas se retrouver confrontés à des situations où l'on a des installations électriques, des installations de chauffage ou des choses pareilles qui se trouvent dans des zones où elles seront endommagées lorsqu'il y aura des inondations. Un guide dans cet esprit-là ne me paraît pas très compliqué à réaliser et pourrait réellement apporter quelque chose à la profession.

M. le Président. - Exceptionnellement, avec l'accord de M. le Ministre-Président, je redonne la parole à Mme Baltus-Möres sur sa question en matière de relations internationales, parce que l'on a été vite : il n'y a pas vraiment eu de transition entre des auditions et le début des questions.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'APPEL À PROJETS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN « ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel à projets du Fonds social européen « Égalité des femmes et des hommes » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Président et Monsieur le Ministre-Président pour cette flexibilité extraordinaire.

Une deuxième question un peu dans le même sujet, mais dans un autre domaine.

Lors du Conseil des ministres du 16 juillet 2015, le Gouvernement a pris acte de la constitution du portefeuille de projets « Égalité des femmes et des hommes » financé par le Fonds social européen.

C'est ainsi que pour la fin de l'année passée, vous deviez, vous et les ministres de votre Gouvernement, présenter la fiche technique finale de ce portefeuille de projets mis en place au travers du FSE.

Dès lors, pouvez-vous me dire en quoi consiste précisément cette fiche technique finale ? Quels sont les objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes que vous voulez atteindre ? Par ailleurs, quel est le montant exact consacré à ce portefeuille de projets ?

Pour finir, certains projets ont-ils déjà été lancés ? Le cas échéant, pouvez-vous me dire en quoi ceux-ci

consistent ? Quel est le budget de chacun de ces projets ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, comme vous le soulignez, en effet, le Gouvernement a adopté le portefeuille « Égalité des femmes et des hommes » en juillet 2015. Il a également adopté les deux fiches projets constitutives du portefeuille pour un montant de 470 554 euros en parts FSE, sachant que l'opérateur doit trouver le montant équivalent en parts publiques belges.

La fiche technique du portefeuille reprend les montants alloués à chaque projet et les objectifs à atteindre. Ce portefeuille s'inscrit dans la mesure 3.4 du programme opérationnel FSE qui vise, je cite : « La lutte contre les discriminations par des actions de promotion de l'égalité des chances » ; et ce, notamment, via la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs économiques et sociaux, en matière d'égalité de traitement, de discrimination à l'embauche liée pas seulement au genre, mais aussi à la nationalité, à l'origine ethnique.

Ainsi, l'ASBL Flora qui met en œuvre les deux projets sélectionnés dans le cadre de ce portefeuille, offre, d'une part, un accompagnement pédagogique et méthodologique aux intervenants de l'insertion socioprofessionnelle afin qu'ils puissent développer des méthodes participatives avec leur public en y intégrant les dimensions du genre et de la diversité, d'autre part, un partage d'expérience entre acteurs publics via la mise en place d'un réseau et d'une plateforme multimédia pour assurer le partage d'outils tels que des fiches pédagogiques, des manuels méthodologiques et des résultats d'actions pilote.

Au vu de la particularité de ces actions de sensibilisation, les résultats attendus portent sur la mise en réseau des acteurs et l'acquisition de méthodologies et d'outils permettant d'accroître ces démarches participatives intégrant les dimensions genre et diversité dans leurs propres actions.

Le projet a débuté, il a déjà engrangé de premiers résultats, par exemple la création d'un réseau d'acteurs d'insertion pour échanger des pratiques en matière d'égalité des chances entre hommes et femmes au travail et des animations à thèmes et des observations de groupes de professionnels pour développer de nouveaux outils d'accompagnement.

Complémentairement, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a également sélectionné un plan d'action pour un montant de 124 000 euros qui permet de lancer des appels à projets réguliers visant notamment la sensibilisation des élèves et des enseignants aux stéréotypes de genre dans les choix

d'orientation scolaire et professionnelle – vous aurez peut-être vu les campagnes publiques à cet égard – et, par ailleurs, la formation initiale et la formation continue des enseignants en matière d'égalité des filles et garçons à l'école.

Deux projets sélectionnés lors du premier appel seront mis en œuvre en 2016-2017 : le projet « À l'école de l'égalité filles-garçons » de l'Université des femmes pour un montant de 36 000 euros et le « Girls Day, Boys Day » de l'ASBL Interface 3 pour un montant de 12 000 euros.

Pour conclure, je rappellerai que l'approche genre est transversale à l'ensemble des projets menés dans le cadre du FSE. Ainsi, comme lors de la programmation précédente, l'agence FSE mettra à disposition des opérateurs des outils et des formations pour favoriser tant l'égalité hommes-femmes que la non-discrimination dans la mise en œuvre de leurs projets.

Par souci de cohérence, il a été demandé à l'agence d'inscrire dans ses démarches des orientations fixées dans le plan wallon visant l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse. Je pense que toutes ces initiatives sont à la fois très intéressantes et prometteuses. J'espère que vous allez lancer une campagne très visible et originale pour attirer encore plus l'attention sur ces initiatives qui ne sont pas assez connues. Bien sûr, cela viendra encore, donc je pense que les préparations sont juste en train d'arriver maintenant.

Par ailleurs, pour ce qui est déjà sûr, peut-être peut-on choisir le bon moment pour annoncer et présenter ces actions de sensibilisation qui seront faites. Ce sont des idées vraiment intéressantes pour travailler sur ce champ.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Crucke, sur « la montée de l'euro-scepticisme » ;
- M. Hazée, sur « le Brexit » ;
- M. Crucke, sur « la valorisation des « think tanks » » ;
- M. Crucke, sur « les passerelles entre le plan Juncker et les fonds structurels » ;
- M. Bouchez, sur « la mission au Maroc » ;

- M. Bouchez, sur « la présence de la Wallonie à Cuba » ;
- M. Bouchez, sur « la procédure de sélection suite au deuxième appel à projets des fonds FEDER-FSE » ;
- M. Bouchez, sur « la promotion de la Wallonie à l'international » ;
- M. Crucke, sur « la surveillance du Fédéral par le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW) » ;
- M. Crucke, sur « l'image de marque de la Wallonie » ;
- M. Collignon, sur « le renforcement des règles en matière d'encadrement et de transparence

des rémunérations des dirigeants d'organisme d'intérêt public (OIP) » ;

- M. Hazée, sur « la transparence et l'encadrement des rémunérations au sein des organismes d'intérêt public » à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 29 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Latifa Gahouchi, PS
Mme Laura Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Patrick Lecerf, MR
Mme Carine Lecomte, MR
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
Mme Christie Morreale, PS
Mme Patricia Potigny, MR
Mme Valérie Regnier, Première Auditrice à la Cour des comptes
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AECG	accord économique et commercial global
AFEM	Association des femmes cheffes d'entreprises au Maroc
APEFE	Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BFI	banque de financement et d'investissement
BIJ	Bureau international de la jeunesse
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CGRI	Commissariat général aux relations internationales
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CoDT	Code du Développement Territorial
COSO	Committee of Sponsoring Organizations
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
HTVA	hors taxe sur la valeur ajoutée
INTOSAI	International Organisation of Supreme Audit Institutions
ISO	Organisation internationale de normalisation
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OIP	organismes d'intérêt public
OWD	Office wallon des déchets
PIA	logiciel de gestion comptable analytique et budgétaire
PGRI	Plans de Gestion des Risques d'Inondations
WBI	Wallonie-Bruxelles International